



**GOUVERNEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Cabinet  
Bureau des élections  
Ministère de l'Intérieur**

**ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N°01-10-08-2024-03  
PORTANT CONVOCATION DES CANDIDATS AUX LÉGISLATIVE À L'ÉTAT DE VICE-CITY  
LE 10/08/2024 À VICE-CITY  
LE PREMIER MINISTRE SUR RAPPORT DU MINISTRE DE L'INTERIEUR**

**Vu** l'arrêté ministériel N° 01-10-08-2024-01;

**Vu** l'arrêté ministériel N°01-10-08-2024-02.

**Considérant** la nécessité de clarifier le rôle et les pouvoirs des différents poste au sein du gouvernement.

**ARRÊTÉ**

**Article 1er : Premier Ministre**

Le Premier Ministre est le chef du gouvernement et responsable de l'exécution des politiques publiques. Il est de son devoir de superviser les différents ministères et de coordonné les actions gouvernementales. Il est le premier représentant du gouvernement auprès de la préfecture, des mairies et des institutions externes. Il est également responsable de la formation du gouvernement (voir arrêté ministériel N°-01-07-08-2024-02).

**Article 2 : Ministre de l'Environnement**

Le Ministre de l'Environnement est chargé de la protection et de la gestion des ressources naturelles de Vice-City. Il met en place des politiques visant à réduire l'impact environnementale des activités humaines. Il de son devoir de protéger la faune et la flore en appliquant des politiques, en collaboration avec les mairies et préfectures pour rendre cela possible.

**Article 2 : Ministre des Transports**

Le Ministre des Tansports est en charge de l'ogranisation, du developpement et de l'entretien des infrastructures de Vice-City. À cela est inclu: les routes, le réseau de transport en commun, les aéroports et les ports. Il veillent à ce que ces derniers soient sûrs, efficaces et accessibles à tous. Il travaille en collaboration avec les mairies pour coordonner les initiatives locales en matière de transport.

**Article 2 : Ministre des Travaux Publiques**

Le Ministre des Travaux Publiques supervise la construction, la modernisation et l'entretien des infrastructures publique de Vice-City, telles que les bâtiments gouvernementaux, les écoles, les hôpitaux et autres installations. Il est responsable de la gestion des grands projets d'infrastructure et veille à ce que ceux-ci soient réalisés dans les délais et selon les normes de qualité.

**Article 2 : Ministre du Commerces et des Entreprises**

Le Ministre du Commerce est chargé de développer l'économie de Vice-City en favorisant le commerce local et international. Il met en place des politiques pour soutenir les entreprises locales, attirer les investissements, et promouvoir l'exportation des biens et services de l'île. Il collabore avec les autres ministères pour créer un environnement propice à la croissance économique.

**Article 2 : Ministre de l'Intérieur**

Le Ministre de l'Intérieur est responsable de la sécurité publique, de l'application des lois, et de la gestion des services d'urgence à Vice-City. Il travaille avec les forces de police, les pompiers, et autres services de sécurité, et assure que les lois sont appliquées de manière juste et équitable. Le ministre est également responsable de la protection des droits civiques et des libertés publiques.



## GOUVERNEMENT

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

### **Article 7 : Relations avec la Préfecture et les Mairies**

Chaque ministre est tenu de collaborer étroitement avec la préfecture et les mairies pour s'assurer que les politiques du gouvernement sont mises en œuvre de manière cohérente et efficace à tous les niveaux administratifs de Vice-City.

### **Article 8 : Coordination Interministérielle**

Les ministres sont tenus de travailler ensemble pour assurer la cohérence et l'efficacité des politiques publiques. Le Premier Ministre peut organiser des réunions interministérielles pour coordonner les actions des différents ministères et résoudre les conflits éventuels entre eux.

### **Article 9 : Responsabilité et Transparence**

Chaque ministre est responsable devant le Premier Ministre et, par extension, devant les citoyens de Vice-City. Ils doivent rendre compte de leurs actions et des résultats obtenus. Le gouvernement s'engage à agir de manière transparente, en communiquant régulièrement sur les politiques mises en œuvre et les décisions prises.

### **Le ministre de l'intérieur**

Gerald Darmalin